



Bilan des actions menées depuis le début de la crise sanitaire.

1. Premier bilan de la rentrée scolaire et dispositif 2S2C :

La **quasi-totalité des écoles** du département ont pu rouvrir (**472 sur 497**) et **100% des collèges**. Le nombre d'élèves accueillis reste néanmoins très variable selon les écoles et les établissements (entre 20 et 65%), la moyenne se situant autour de 30%.

Les écoles sont prêtes à accueillir dès la semaine prochaine des élèves des niveaux qui ne l'étaient pas encore et les collèges le feront pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} conformément aux annonces du Premier ministre. Il en va de même pour les lycées. Un dialogue soutenu s'est engagé avec les maires en vue de conduire cette ré-ouverture.

Par ailleurs, et depuis le 12 mai dernier, les enfants des classes primaires (maternelles et élémentaires) peuvent bénéficier du dispositif **2S2C** qui vise à offrir des activités de sport, de santé, de culture et de civisme. Ayant lieu sur du temps scolaire, ce dispositif doit permettre d'élargir le périmètre du présentiel effectivement réalisable, favorisant ainsi un retour à l'école plus important. Sa mise en œuvre repose sur une impulsion départementale ainsi qu'une mobilisation des territoires et des partenaires, notamment les associations.

Une convention cadre de ce partenariat entre la DSDEN et les collectivités : le montant maximum de l'aide versé par l'État s'élève à 110 euros par jour pour un groupe de 15 élèves.

2. Les masques distribués par l'État :

Depuis le début de la crise, **120 000 masques** chirurgicaux ou réutilisables ont été distribués aux **services de l'État et opérateurs associés** (*dont une dotation de 10 000 masques au Rectorat destinés aux écoles*). Près de **208 000 masques** chirurgicaux ou réutilisables ont été distribués aux **publics précaires et personnes vulnérables** (*via les EPCI / les maires*). Enfin, **18 000 masques** destinés aux **usagers des transports publics** ont été distribués.

Doit aussi être mentionnée une dotation de **6240 masques FFP2 aux opérateurs funéraires** au début du confinement.

3. La réouverture des espaces touristiques :

S'agissant des musées, monuments et parcs zoologiques : **12 sites** ont pu rouvrir sur autorisation préfectorale tandis que 4 demandes supplémentaires sont en cours d'examen. En dépit des autorisations accordées, des réticences émergent ponctuellement en raison de difficultés matérielles de mise en œuvre du dispositif sanitaire adapté.

S'agissant des lacs et plan d'eau : **13 sites** ont pu rouvrir. À noter que certains maires n'ont pas souhaité ouvrir à nouveau leur site, estimant ne pas être en mesure de déployer les contrôles suffisants.

S'agissant des autres lieux touristiques et de loisirs : un ensemble hétérogène de structures a nécessité une approche au cas par cas. Le plus souvent, l'exhaustivité et la conformité avec les préconisations du Ministère des sports des protocoles de réouverture des gestionnaires de site ont permis d'aboutir à des réouvertures de site (par exemple les canoës-kayaks ou encore le parc d'aventures de Saint Nectaire).

4. Les actions de solidarités à destination des plus précaires :

S'agissant de l'hébergement : en complément de l'arrêt des rotations entre les structures d'hébergement et de l'ouverture en journée de toutes les structures d'hébergement, **trois nouveaux centres d'hébergement ont ouvert** (à Parent le 19 mars avec une capacité de 51 personnes ; à Theix le 25 mars avec une capacité de 57 personnes ; le dispensaire Emile Roux avec une capacité de 70 places).

Par ailleurs, des appartements ont été identifiés pour l'isolement de familles malades ainsi que l'accès au logement social permis. Enfin, 3 appartements d'urgence ont été mobilisés.

La phase de déconfinement a également été anticipée : sont prévus à la mi-juin l'ouverture d'un **centre d'hébergement à Cournon couvrant 75 places** et à la **mi-août l'ouverture d'un centre d'hébergement à Clermont-Ferrand de 70 places**. Enfin, **une centaine de places** créées durant le plan hiver, notamment la Maison Artémis dédiée aux femmes vulnérables, devrait être pérennisée.

S'agissant de la fourniture d'équipements de protection : Durant le confinement et lors du déconfinement, l'État a fourni aux structures d'hébergement et de logement accompagnement, de veille sociale, d'aide alimentaire, d'aide aux gens du voyage, d'aide aux femmes victimes de violences des équipements de protection, plus de **200 litres de gel hydro alcoolique, 1 000 visières et 106 700 masques** (dont 42 000 masques destinés aux usagers). L'État a également confié des masques aux EPCI pour une distribution aux publics fragiles, notamment bénéficiaires des minimas sociaux : **30 000 masques en tissu et 107 500 masques chirurgicaux**.

S'agissant de l'aide alimentaire : des **actions de portage de colis alimentaire ou de repas à domicile** réalisés pour les personnes hébergés à l'hôtel/en campement/à domicile ont été conduites en vue de pallier l'interruption de certaines distributions de repas chaud. L'État a fourni des **tickets service (DIHAL)** aux personnes sans domicile fixe. Pour les habitants des QPV, **des chèques alimentaires d'urgence** ont été distribués. Enfin, un **soutien financier spécifique** de

l'État pour les associations d'aide alimentaire faisant face à une augmentation de leur fréquentation est prévu.

S'agissant des gens du voyage : l'élaboration conjointe entre le Conseil départemental, l'État et l'ARS, en lien avec l'AGSGV d'une procédure sanitaire décrivant la conduite à tenir en cas de suspicion d'un cas de covid sur une aire d'accueil a été menée. Les EPCI concernés ont été saisis par la Madame la Préfète pour veiller au caractère opérationnel de cette procédure.

S'agissant des femmes victimes de violences conjugales : la pleine mobilisation des dispositifs dédiés aux femmes victimes de violences, lesquels avaient été mis en place suite au Grenelle des femmes victimes de violences, a été engagée (places d'hébergements d'urgence dédiées, numéro de téléphone spécifique pour joindre le 115, convention avec les taxis).

S'agissant de la continuité pédagogique : L'AFEV bénéficiera d'une **subvention de 25 000 €** pour l'achat d'ordinateurs au bénéfice des habitants des QPV.

5. Les organismes d'aide à domicile :

Dès le début de la période de confinement, le Sous-préfet d'Issoire a été désigné **réfèrent départemental** affecté au suivi de la prise en charge des personnes vulnérables auprès desquelles les services d'aide à domicile ont mené un travail significatif dans la lutte contre la propagation du Covid-19. Ce dispositif entendait **permettre le maintien à domicile des personnes vulnérables** en vue de prévenir l'engorgement des services de soins. Depuis le 24 mars, une réunion sur une base hebdomadaire avec les acteurs concernés tandis que l'échange bilatéral reste permanent.

Parmi les réponses apportées peuvent être mentionnées **la coordination**, en lien avec le Conseil Départemental, **de la distribution des équipements** fournis par l'ARS et le cabinet de la préfecture, ou encore le travail mené avec les représentants des grandes et moyennes surfaces commerciales du département en vue de les mobiliser sur la question de **l'accès prioritaire des salariés des SAD**, à titre professionnel et personnel.

6. Les actions économiques mises en place pendant la crise :

- Création du **Groupe d'appui opérationnel aux entreprises** (GAPOE) : instance informelle regroupant l'ensemble des acteurs ayant une compétence économique (réseau consulaire, fédérations professionnelles, principales banques présentes dans le département, EPCI, Conseil régional, services de l'État et la préfecture 63) pour partager l'information (création d'une page dédiée sur le site de la préfecture) et répondre aux sollicitations des entreprises ;
- Organisation régulière de **conférences pour informer les entreprises sur les mesures de soutien** mises en œuvre par l'État (2 Facebook Live et plusieurs autres points presse) ;

- Avec la CCI, Michelin et l'armée, réalisation d'une opération visant à acquérir **3 millions de masques chirurgicaux** pour équiper les entreprises et faciliter le redémarrage de l'activité économique ;
 - Avec la CCI, la CPME et l'U2P, **distribution du gel hydro-alcoolique** fourni par l'Oréal à certaines entreprises pour faciliter le redémarrage de l'activité économique ;
 - Avec la CPME, la CMA et l'EPCI RLV, création d'un **vade mecum sur l'utilisation des masques grand public** et création d'une page présentant les masques et autres EPI produits par les entreprises du Puy-de-Dôme et de l'Auvergne ;
 - Avec la FEDESAP et la GMS, mise en place des **cartes de passage prioritaire** dans les commerces pour les services d'aide à la personne.
-

7. Le Bilan du Prêt Garanti par l'État :

- montants validés : 616,2M
 - attestations validées : 4085
 - montants moyens validés : 141 000
 - nombre de banques ayant validées : 17
 - entreprises soutenues : 4062
-

8. Le Fonds de solidarité :

Des mesures exceptionnelles ont été mises en œuvre pour les entreprises en difficulté du fait de la crise, pour les travailleurs indépendants et pour les contrats de mensualisation pour le paiement du CFE ou de la taxe foncière.

Un fonds de solidarité pour les entreprises, les indépendants et les entrepreneurs a été mis en place par l'État avec les régions. Il a vocation à soutenir les très petites entreprises les plus touchées par les conséquences économiques de la crise.

Les données pour la semaine du 25 au 29 mai sont les suivantes :

| Département Puy-de-Dôme | Nombre d'entreprises en milliers (dossiers traités) | Montant versé en M€ | Montant moyen versé en € |
|----------------------------|--|------------------------|-----------------------------|
| Aide versée Mars/Avril | 13882 | 30,43 | 2192 |

Rejets : 683 demandes examinées par la DDFiP, soit l'ensemble des demandes souscrites par les usagers et rejetées par le système automatisé entre le 31/03/2020 et le 24/05/2020.

Au 27/05/2020, sur ces 683 demandes :

- 514 ont été mises en paiement ;
- 156 ont été rejetées

- 13 sont en cours (réponses attendues de l'utilisateur pour la plupart

Chaque usager, quel que soit le statut de sa demande, a reçu un courriel personnel.

Bilan statistique en millions d'euros versés aux demandeurs (secteur d'activité 63)

- délai moyen entre la demande vérifiée et non rejetée et le versement effectif des fonds sur le compte bancaire du demandeur 2/3 jours (semaine 22)
- secteurs d'activité (par ordre décroissant) : Commerce (5,08M€), Hébergement et restauration (4,63M€), Construction (4,43M€) Autres activités et services (3,67M€), Santé humaine et action sociale (2,89M€), Activités spécialisées-scientifiques et techniques (2,27M€), Industrie manufacturière (1,37M€), Enseignement (1,35M€), Arts, spectacles (1,12M€), Services administratifs de soutien (0,9M€), autres codes NAF (2,97M€)

Restitution et/ou suspension d'impôts (derniers chiffres arrêtés le 28/05/2020) :

| | |
|---|-------------|
| Demandes (nombre) | 1564 |
| Nombre d'entreprises concernées (nombre) | 1462 |
| Nombre d'entreprises dont la demande a été rejetée (nombre) | 102 |
| Montant total des impôts concernés | 16 225 691€ |
| Montant moyen des impôts | 203 58€ |
| CCSF (nombre de mesures accordées) | 13 |
| Délais moyens accordés (CCSF ou bilatéraux confondus) (en mois) | 3 |
| Délais de paiement (nombre) | 329 |
| Report d'échéances (nombre) | 1361 |
| Remboursement accéléré (TVA/CICE) (nombre) | 77 |

9. L'activité partielle :

À la date du 27 mai :

- ✓ Nombre de dossiers : 11 358
- ✓ Nombre de salariés concernés : 109 471 (nb de salariés du département : environ 179 000)
- ✓ Nombre d'heures : 49 482 309
- ✓ Montant indemnisé sur mars : **22 997 270 € pour un nombre de salariés concernés de 54 628, soit 85,7% des demandes du mois de mars**
- ✓ Montant indemnisé sur avril : **46 335 830€ pour 52 096 salariés concernés, soit 79,7% des demandes du mois d'avril**

Les principaux secteurs concernés par les demandes :

- ✓ Travaux de construction spécialisés : + de 1400 demandes
 - ✓ Commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles : + de 1400 demandes
 - ✓ Restauration : + de 1100 demandes
-

10. La relance du BTP :

En adéquation avec les instructions du 6 avril et du 20 mai, un comité local a été mis en place sous la présidence de Madame la Préfète en vue de recenser et suivre la reprise des chantiers (une soixantaine est listée) et de permettre un échange pour identifier et lever les freins à la reprise comme pour partager les bonnes pratiques. L'ensemble des recommandations formulées dans l'instruction du 20 mai ont été mises en œuvre.

La tendance est à la hausse du nombre de chantiers de bâtiments ouverts (78 % au 15 mai contre 54 % au 7 mai).